



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 mai 2008 (29.05)
(OR. en)**

9652/08

LIMITE

FISC 59

NOTE

du:	président du Groupe "Code de conduite"
aux:	Coreper/Conseil
Objet:	Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)"

En ce qui concerne le Code de conduite, le Conseil:

- Se félicite des progrès accomplis par le Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)", dont le rapport figure dans le document 9633/08 FISC 56).
- Demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement et de lui faire rapport avant la fin de la présidence française.
- Souligne qu'il est important de parvenir à un accord sur le programme des travaux futurs; il reprendra, en s'appuyant sur les travaux du groupe, sous la présidence française, l'examen des questions restées en suspens.